



N° 27 | 2015

Religion et politique Juillet 2015

Représentations sociales et « mariage pour tous » : une approche du point de vue religieux

Aline Valence

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-27/1223-representations-sociales-et-mariage-pour-tous-une-approche-du-point-de-vue-religieux>

DOI : 10.34745/numerev_969

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 24/07/2015

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Valence, A. (2015). Représentations sociales et « mariage pour tous » : une approche du point de vue religieux. *Cahiers de Psychologie Politique*, (27).

https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_969

Mots-clefs :

Éléments théoriques

Le « Mariage pour tous » pour les autorités religieuses

L'actualité de ces dernières années relative à l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, aux débats sur la PMA (Procréation Médicalement Assistée), à l'homoparentalité ou encore, l'actualité relative aux rumeurs suscitées par l'apprentissage de l'égalité des sexes à l'école - la théorie du genre - interroge, en France, les positionnements des confessions religieuses à l'égard de ces sujets emprunts de controverse. D'abord, parce que la question de l'égalité des sexes ou encore de la liberté sexuelle, associée à ces thèmes, sont sujets de polémiques et de tabous au sein des dogmes religieux¹. Ensuite, parce que les derniers débats publics et (projets de) réformes législatives ont entraînés de vives contestations qui ont, de manière particulièrement visible, investi - fait plutôt rare - la sphère publique. Ces contestations - sous leurs différentes formes - ont souvent été rattachées, de manière revendiquée ou non, aux milieux religieux. Aussi, relativement à ces sujets, qui déstabilisent les conceptions de la filiation, de la famille, qui réorganisent les droits des minorités ou encore la place de l'État dans la gestion de l'intime (Zambiras, 2013), on peut se demander quels argumentaires sous-tendent les discours religieux au moment de prendre part au débat, et s'interroger sur les représentations qui ont impulsés les prises de positions du champ religieux (ré)activées par l'actualisation sociale et politique du « Mariage pour tous » et des thèmes qui lui ont été associés.

Dans cet article, nous nous focaliserons sur le mariage ouvert aux personnes de même sexe, via une analyse médiatique des discours qu'il a suscité. Nous interrogerons plus particulièrement la manière dont se façonnent les représentations du mariage pour tous diffusées dans la presse écrite généraliste lorsque celle-ci les réfèrent et/ou les développent au prisme du champ religieux². Dans un contexte de conflictualité sociale, il s'agit, via l'analyse des représentations sociales, de mieux cerner l'objet propre et les pourtours de la controverse.

Une opposition du champ religieux

Pour appréhender la posture du champ religieux à l'égard du « Mariage pour tous », il est intéressant d'aller regarder trois événements particulièrement significatifs, qui traduisent clairement une posture d'opposition. Le premier concerne la réunion des représentants des grandes religions (*chrétiens, juifs, musulmans, bouddhistes*) à l'assemblée nationale le 29 novembre 2012, au cours de laquelle ils se sont tous - excepté les bouddhistes - clairement et publiquement positionnés en désaccord avec le projet de « mariage homosexuel ». Lors de cette réunion, l'archevêque de Paris exprime ainsi ses inquiétudes relativement à l'impact qu'il y aurait sur les enfants. Le pasteur de la Fédération protestante de France le fait par rapport au maintien de la différence des sexes. Le président du Conseil français du culte musulman s'inquiète, lui, de la pérennité d'une institution millénaire que bouleverserait le projet de loi. On peut également citer le fait que plusieurs textes - interconfessionnels ou non - ont été diffusés pour s'opposer au « Mariage pour tous ». Un des plus exemplaires est sans doute celui du Rabin Gilles Bernheim, qui a été salué par Benoît XVI. Ce texte s'organisait autour du risque de brouillage des identités sexuelles que provoquerait l'union officielle des personnes homosexuelles.

Enfin, on peut évoquer le courrier envoyé par le secrétaire général de l'enseignement catholique français aux 8500 chefs d'établissements catholiques venant expliquer l'opposition qu'il était nécessaire d'adopter face au « mariage homosexuel », et de rappeler les fondements du mariage comme fruit de l'union d'un homme et d'une femme.

Représentations sociales, propagande et médiatisation des discours

Pour appréhender les débats autour de la loi Taubira³, nous nous sommes intéressés aux systèmes de communication médiatique et, en particulier, à la presse écrite. L'analyse de cette presse devant nous permettre d'appréhender les cadres de référencement construits autour d'un objet social selon les contenus qui les formalisent, mais également selon les enjeux qui les sous-tendent et entraînent des prises de positions spécifiques (Jodelet, 1989).

C'est alors sur les discours tenus dans la presse par les autorités religieuses - ou associés aux autorités religieuses - à propos du « Mariage pour tous » que nous nous sommes focalisés. De cette manière, nous cherchions à obtenir un premier aperçu de l'opposition exprimée et de ce qui la sous-tend, notamment selon les représentations sociales diffusées. Soulignons qu'à l'instar de Fraser (2001) - cité par Cervulle, 2014 -, nous appréhendons la communication médiatique selon deux spécificités : la première suppose de considérer la presse comme « instance de médiation du débat démocratique » (p. 208). Cette dernière étant caractérisée par une inégalité d'accès et

de participation cela suppose également de considérer les articles de presse comme « mode discursifs de reconfiguration de représentations et croyances sociales sous la pression de dynamiques plurielles et concurrentes à visées hégémoniques » (p. 208). Partant de là, il y a donc une dimension normative à saisir dans les discours médiatisés d'une polémique, ainsi qu'une formalisation des tensions qui émergent des débats afin de mieux saisir l'objet propre de la controverse.

Moscovici, le promoteur de la théorie des représentations sociales s'est intéressé à différents supports journalistiques à l'œuvre dans la nature de la diffusion des connaissances sur l'objet psychanalyse (1961, 1976). De nombreuses recherches, axées notamment sur les processus d'influence, les campagnes d'information ou encore la persuasion, révèlent que les attitudes, les opinions sont modifiées par l'apport d'informations nouvelles. Dans son étude Moscovici montre comment les représentations de la psychanalyse se modifient quand elles sont actualisées sous différents systèmes de communication tels que la diffusion, la propagation et la propagande. La diffusion est un mode de transmission d'un savoir commun opérant dans une zone que l'on pourrait qualifier de « neutralité idéologique ». Dans la diffusion, s'exposent des points de vues divergents ou contradictoires avec pour objectif d'informer le public sans chercher à le persuader de la prévalence d'une conception ou d'une autre à propos d'un objet. Cette perspective « démocratique » de diffusion du savoir s'accommode d'une grande liberté de propos sans orientations particulières, si ce n'est de transmettre de l'information au plus près du point de vue des uns et des autres. La propagation est un mode de communication qui, lui, s'adresse à un groupe bien défini. Le groupe choisi dans son étude est celui des catholiques, c'est ainsi que l'auteur décrit la manière dont la presse catholique, qui protège son espace idéologique, intègre en partie la théorie psychanalytique en privilégiant des facettes conceptuelles qui ne choquent pas cette conception du monde, comme l'éducation et en minimisant ou modérant des aspects comme par exemple la sexualité jugée comme occupant une place trop excessive. Il s'agit ici de s'accommoder d'une théorie en l'utilisant et en l'interprétant en référence à des principes religieux. Le dernier mode de communication, la propagande, opère dans un climat plus conflictuel puisqu'il s'agit du refus global d'un groupe qui affiche une certaine rigidité par rapport à l'objet à l'origine de ce refus. C'est ainsi que le point de vue de la presse communiste sur la psychanalyse est éloquent. Cette dernière est perçue comme une pseudo-science ou une science bourgeoise, traversée de critiques qui la stigmatise et l'identifient à une forme d'envahissement de la culture bourgeoise pilotée notamment par les États-Unis et ayant des visées plus politiques que thérapeutiques. La propagande est définie par l'auteur comme : « (...) une modalité d'expression d'un groupe en situation conflictuelle et d'élaboration instrumentale, en vue de l'action, de la représentation qu'il se fait de l'objet du conflit » (Moscovici, 1976, p. 442).

Le « mariage pour tous » jouant sur les conflits entre groupes sociaux, nous nous trouvons, dans notre étude, dans une configuration qui privilégie la propagande. En effet, celle-ci opère dans un climat plus conflictuel : lorsqu'un groupe identifié marque le refus global d'un objet, il affichera une certaine rigidité par rapport à celui-ci.

Méthode de recherche

Le corpus de presse

Dans l'objectif de cerner l'opposition du milieu religieux face au « Mariage pour tous » nous avons donc analysé les logiques discursives et les représentations sociales diffusées dans les médias papiers. Nous avons utilisé la banque de donnée Europresse[®] [4](#) au sein de laquelle nous avons sélectionné la « Presse nationale généraliste », qui, constituée de 13 sources de presse écrite [5](#), couvrent un large panel de sensibilités politiques. C'est la coprésence de l'expression « Mariage pour tous » (ou de synonymes comme « mariage gay », « mariage homo », etc.) et des adjectifs « religieuse-s » et « religieux » (pour autorités religieuses, hiérarchies religieuses, institutions religieuses, ou encore, représentants religieux, responsables religieux, courants religieux, etc.) dans le titre de l'article et/ou dans son introduction (1^{er} paragraphe) qui a fondé le choix des articles. Nous avons relevés ces derniers sur la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 octobre 2013 afin de couvrir une année entière de publication. C'est donc à partir du moment où le gouvernement, par la voix de Christiane Taubira, annonce officiellement que le projet de loi va être discuté en conseil des ministres que nous nous intéressons au traitement médiatique du « Mariage pour tous ». Cet évènement est, par ailleurs, le déclencheur de la polémique.

Traitement du corpus : le logiciel Alceste

C'est avec la méthode ALCESTE [6](#) (Reinert, 1986, 1998) que nous avons opéré le traitement des données. Ce logiciel d'analyse de données textuelles a l'intérêt de développer une approche pragmatique du langage et de la communication. Les principes théoriques, sur lesquels il se fonde, posent la possibilité de mettre au jour l'organisation de représentations ayant présidées à l'énonciation d'un discours. La méthode ALCESTE permet alors de repérer et de cartographier les « mondes lexicaux » de celui qui produit un discours (Kalampalikis et Moscovici, 2005). Ces mondes lexicaux sont des lieux mentaux investis par les personnes pour construire un point de vue, tant sur la base d'expériences personnelles que sur celle de références collectives. Ainsi, l'intérêt de l'analyse porte sur le contenu référentiel que les individus ou les groupes vont solliciter et sur la manière de faire ce référencement pour, au final, repérer les différents types de discours utilisés.

Techniquement parlant, ALCESTE va quantifier le corpus cible et en extraire les structures signifiantes les plus fortes en réalisant un découpage en classes thématiquement homogènes. Dans ces classes, tous les mots coprésents (ou « cooccurrences ») sont associés, ce qui permet de caractériser chacune des classes par la spécificité de son vocabulaire. Ces classes traduisent ainsi des polarités dans l'usage des mots. Pour procéder au découpage, Alceste (via une méthode de classification descendante hiérarchique - CDH) identifie des segments de texte ou « unités de contexte » (uc) qui serviront de support à l'étude des cooccurrences. L'unité de

contexte « élémentaire » (uce) est fondée sur la ponctuation et correspond *grosso modo* à la phrase. L'unité de contexte « initiale » (uci) désigne les variables retenues et permet d'affecter des parties de texte à leur énonciateur et au contexte. La CDH va alors présenter les oppositions entre classes au moyen d'un dendrogramme : le but est d'obtenir une partition en deux sous-groupes (différences intergroupes maximisées et différences intragroupes minimisées). Cette partition « optimale » est permise par le calcul du Chi², coefficient qui value les liens d'un mot associé avec une classe et les cooccurrences à l'intérieur de chaque classe.

Les résultats

Description du corpus

154 articles ont été sélectionnés. Ils abordent simultanément le « Mariage pour tous » et la question religieuse (tableau 1). Sur les 13 sources de presse, trois ne produisent pas d'article dans ce sens selon les critères de sélection⁷.

Tableau 1. Articles publiés selon la source de presse

Sources	Nombre d'articles
Aujourd'hui en France	11
L'Express	6
L'Humanité	11
La Croix	38
Le Figaro	22
Libération	20
Le Monde	28
Le Point	3
Marianne	7
Valeurs Actuelles	8
Total	154

À travers les 10 sources de presse retenues, le « Mariage pour tous » associé à la question religieuse est bien traité durant toute la période analysée, mais cela de manière irrégulière (figure 1). Différents évènements du mois de novembre 2012, qui se posent comme déclencheurs de la polémique, permettent de mieux saisir l'ouverture – et l'évolution – de l'agenda médiatique⁸ : par exemple, le collectif « La Manif pour tous » s'officialise le 2 novembre et entraîne un certain nombre de manifestations pour célébrer cette création. Le lendemain, le 3 novembre, l'Assemblée plénière des évêques de France qui se déroule à Lourdes annonce sa stricte opposition à l'égard du projet de loi et va lancer un appel à tous les chrétiens pour faire entendre et relayer cette opposition. Par la suite, on verra que ce sont les manifestations, et notamment les grandes manifestations parisiennes, qui vont largement influencer l'attention accordées à ces thématiques et, par extension, le nombre d'articles qui leur seront accordés.



Figure 1. Nombre d'articles publiés sur la période retenue selon l'actualité

Relativement aux sources de presse, on assiste également à un traitement hétérogène. Comme le montre la figure 2, *La Croix*, *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération* se démarquent des autres journaux puisqu'ils couvrent, à eux quatre, 70 % du nombre total de publications. Et parmi eux quatre, les publications issues de journaux marqués à droite - ou d'une plume plus conservatrice - sont majoritaires (avec 39 % du corpus).



Figure 2. Part de publication selon les sources de presse relativement aux corpus sélectionnés

L'analyse globale d'Alceste

Le corpus total composé de 3235 uce retiendra 2459 uce se divise en 5 classes stables : c'est ainsi 76 % du corpus qui est analysé. Ces classes sont établies ici selon : a) La part de corpus analysée qu'elles couvrent ; b) Leur thématisation ; c) Les termes qui lui sont associés⁹ ; d) Les variables qui les produisent (ici les sources de presse) ; e) Les Chi2 (plus le chi2 est élevé, plus l'item contribue à la caractérisation de la classe lexicale) (figure 3). On constate, dans ce tableau, que la bipartition obtenue classe d'un côté les champs lexicaux relatifs au projet de loi qui l'abordent de manière assez formelle (classes 1 et 2), à travers les autorités qui le débâtent et l'instituent, ou encore, à travers les manifestations qu'il déclenche (essentiellement en opposition). De l'autre côté, sont classés les champs lexicaux qui touchent aux aspects plutôt normatifs de ce que le mariage engendre ou peut engendrer. On trouve alors une sous-partition qui regroupe les aspects liés à l'adoption, à la famille et aux valeurs religieuses (classes 3, 4 et 5).



Figure 3. Dendrogramme des classes stables

En couvrant plus de 35 % du corpus analysé, la classe 1 est liée à la part la plus importante du corpus. Cette classe se structure clairement sur les autorités étatiques et les autorités religieuses qui ont débattu du projet de loi ; de ce fait, on y trouve les items comme « Ministre », « Président », « Évêque », ou encore « Cardinal ». Cette classe nous donne ainsi raison sur le fait que le champ religieux a bien occupé un rôle particulier dans le traitement médiatique du « Mariage pour tous » étant donné qu'un champ lexical a pu être isolé, mais surtout elle révèle que la confession catholique a été prédominante dans le débat. En effet, comme on l'observe dans les termes et les extraits significatifs associés¹⁰, ce sont très majoritairement les prises de positions des évêques de France et de l'archevêque de Paris qui sont relayées.

« Une partie des catholiques se sont sentis "*choqués, blessés, voire méprisés*" par le traitement qu'ont réservé les parlementaires aux représentants religieux (y compris protestants, orthodoxes, musulmans, juifs et bouddhistes) lors de leur audition à l'Assemblée nationale le 29 novembre. "*Cet échange s'est transformé en une harangue contre les religions*", déplore-t-on à la Conférence des évêques de France ». // « Ce chef d'établissement fut certainement sensible à la lettre d'Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, demandant début décembre aux directeurs des établissements privés de prendre des initiatives contre le mariage pour tous ».

Avec un peu plus de 15 % du corpus, la classe 2 regroupe les contenus marqués par le lexique de la protestation, des manifestations et de leurs protagonistes. On constate alors que c'est la médiatisation des manifestations « anti-mariage » qui prédomine : en effet, le collectif « la Manif pour tous » apparaît avec un Chi2 très élevé (de 271) et semble prendre toute la place puisque l'on trouve aussi la figure de proue de cette opposition avec Frigide Barjot¹¹, aux côtés de Tugdual Derville¹² également porte-parole du collectif¹³. En termes d'opposition, on va également trouver « Civitas », mouvement généralement considéré comme catholique intégriste¹⁴ et clairement hostile au projet de loi :

« Au fil des manifs, Frigide Barjot affine des slogans simplistes, distribue des drapeaux aux couleurs vives, blanc, rose, bleu. Elle lance des consignes vestimentaires, afin de casser le style versaillais des manifestants catholiques : "*Ébouriffez-vous les cheveux, enlevez vos serre-tête*", demande-t-elle ». // « Les opposants serrent les rangs. Trois écueils pour une manifestation : les organisateurs de la Manif pour tous devront éviter tout à la fois les récupérations politiques, les provocations extérieures et les amalgames avec le cortège des intégristes de Civitas ».

Les questions liées à l'adoption et à la PMA pour les couples de même sexe organisent le contenu de la classe 3. Elle est associée à *Libération* mais avec un Chi2 extrêmement faible (15) qui ne nous permet pas d'assurer que la question de l'adoption soit traitée de manière toujours « ouverte ». Dans ce sens, on peut constater l'absence de toute référence à l'égalité qui est pourtant l'argument généralement mis en avant dans les discours affiliés à la gauche pour promouvoir l'adoption aux couples homosexuels :

« Ouvrir le mariage aux homosexuels, c'est leur offrir une meilleure reconnaissance d'un état de fait de couples existants et parfois pacsés, offrir une meilleure protection juridique au conjoint, ouvrir la voie à l'adoption, tenir compte d'une homoparentalité existant déjà ». // « Au passage, ils disent leur souhait que se forge autour de ce concept une majorité pour s'opposer à un élargissement des cas autorisés pour la procréation médicalement assistée et à la légalisation de la gestion pour autrui ».

De manière assez proche, la classe 5 s'organise autour du champ sémantique de la famille avec les termes « Père », « Mère » et « Enfant » dont le lien est valué avec un Chi2 extrêmement élevé (467). Associés en priorité aux quotidiens *L'Humanité* et *Marianne*, les articles significatifs de cette classe ont tendance à exposer des contre-argumentaires formulés aux opposants du mariage pour tous : ils montrent, en effet,

que la famille ne fonctionne pas de manière autarcique, que les enfants peuvent avoir des référents masculins et féminins en dehors du cercle familial sans que cela soit déstructurant :

« Quant à la structuration psychologique des enfants, il faut rappeler une évidence : heureusement, les familles ne vivent pas en vase clos mais dans un tissu social. Les enfants ont, de fait, des référents masculins et féminins, y compris en dehors de leurs parents. Pourquoi vouloir fantasmer un modèle de famille unique et autarcique qui n'existe plus que sur les images d'Épinal ? ». // « Dans ce modèle chrétien du mariage, le vouloir divin est supposé s'exprimer dans un ordre de la nature assignant l'union à la procréation et préservant le principe de la soumission de la femme à l'homme ».

Enfin, la dernière branche de la partition, à travers la classe 4, recouvre un champ sémantique important (quasiment un tiers du corpus) et axé sur les thèmes qui structurent le champ religieux (celui du christianisme en majorité). Plus spécifiquement, on trouve regroupées dans cette classe - uniquement affiliée au journal *La Croix* - les questions d'éthique religieuse, de morale, de culture qu'interroge l'ouverture du mariage aux couples de même sexe pour les religieux. Les articles de cette classe reviennent alors souvent sur le « problème » de l'incompatibilité entre les mœurs religieuses et la nouvelle modernité fondée sur les choix de l'individu et non plus sur la volonté de dieu :

« Le religieux a alerté sur les « conséquences du mariage homosexuel » et le fossé toujours plus important entre l'union civile et « les valeurs chrétiennes ». Une identité qu'il estime d'ailleurs menacée par « une société qui a du mal à traiter la foi autrement que comme une maladie psychologique ». // « Je [Monseigneur G. Pontier] rappelle que de nombreux mariages religieux sont célébrés partout en France ces jours-ci. Cette réalité-là est constitutive de la société française, du bonheur des hommes et de la vie de l'Église. Pour le bien de tous, il était essentiel que cette vision de la famille, reposant sur une tradition millénaire, soit valorisée. Avec bien d'autres, des catholiques ont voulu faire prendre conscience du risque qu'il y avait à transformer l'idée du mariage, à l'affaiblir, à la troubler ».

Conclusion

En gardant à l'esprit que la méthode Alceste présente avant tout un intérêt exploratoire à l'analyse, qui permet la formulation d'hypothèses - non pas l'administration de la preuve - les résultats présentés ici mettent bien au jour l'objectivation de champs de référence relativement spécifiques. Sur la base de ces catégories de perceptions émergentes, il nous apparaît alors que ce qui pose question n'est pas tant le mariage en tant que tel, à travers le fait d'étendre des droits aux personnes homosexuelles (et d'ailleurs, on constate l'absence de champs sémantiques exclusivement axés sur cette question de droit, ou même sur les thèmes de la sexualité et de l'homosexualité), mais plutôt sur ce que ce mariage entraînerait de changements et de bouleversements en matière de famille. Cet aspect laisse à penser que la famille (nucléaire) idéalisée serait

ce principe anthropologique indépassable pour les opposants à la loi qui structure leurs conceptions et leurs représentations du mariage. Aussi, la question des enfants, de la défense de la famille « traditionnelle » et de la filiation semblent être les véritables éléments de crispation du débat. Cette orientation idéologique, associée au registre religieux, induit – comme on l’a vu avec la classe 4 – le rappel de fondamentaux moraux et culturels, voire civilisationnels.

Enfin, concernant la forme des débats, il apparaît de manière assez évidente qu’il n’est pas simplement question d’exposer des points de vue. On trouve l’expression de positionnements forts mais aussi, et surtout, le rappel de précautions à prendre dans la lecture de ce que serait – ou ne serait pas – le « Mariage pour tous ». On peut ainsi poursuivre l’idée selon laquelle le mode communicationnel emprunté pour parler du projet de loi s’approche bien de la propagande lorsque celui-ci est présenté comme une menace pour l’identité des groupes et un danger pour la société française comme nous l’avons vu dans les derniers extraits d’articles. En actualisant la conflictualité sur les valeurs familialistes et sur ce mode communicationnel – la propagande –, la presse dominante pérennise alors la formation des stéréotypes qui ne seront pas sans impact sur les *nouvelles* représentations sociales du « Mariage pour tous ».

1 Voir Rochefort, F. et Sanna, M.E. (Eds) (2013), ou encore, Amandier, M., Chablis, A., et Moingt, J. (2014). *Le déni. Enquête sur l’Église et l’égalité des sexes*. Montrouge : Bayard.

2 Pour les objets d’étude que recouvre ce champ dans une perspective psychosociale, voir Dargentas, M., et Fraïssé, C. (2011).

3 LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

4 Base en texte intégral d’articles de la presse généraliste et spécialisée francophone et anglo-saxonne.

5 *Acteurs publics, Aujourd’hui en France, L’Express, L’Humanité, La Croix, Le Figaro, Le Monde, Le Monde de l’éducation, Le Point, Spectacle du monde, Libération, Marianne, Valeurs Actuelles.*

6 Analyse de Lexèmes Co-occurents dans les Énoncés Simples d’un Texte Écrit.

7 Il s’agit du *Monde de l’éducation*, d’*Acteurs publics* et de *Spectacle du monde*. Par ailleurs, nous n’avons pas retenus d’articles issus des rubriques qui ne s’affiliaient pas à une écriture journalistique en tant que telle du type « Forum des lecteurs ».

8 Elles amorcent également l’intérêt de se pencher sur l’agenda-setting (Broustau, 2007), axé sur l’impact des médias sur les préoccupations du public.

9 Nous n’exposons ici que les 10 premiers termes, qui sont les plus caractéristiques.

[10](#) Dans les extraits donnés ci-dessous, les mots en gras font partie du vocabulaire qui donne à sa classe sa spécificité.

[11](#) Frigide Barjot est la porte-parole du collectif La Manif pour tous.

[12](#) Tugdual Derville est le délégué général de l'association Alliance VITA, association pro-vie fondée en 1993 par Christine Boutin.

[13](#) Mais aussi délégué général d'« Alliance Vita » qui est une association « pro-vie ».

[14](#) Il s'auto-décrit comme étant "inspiré par le droit naturel" et voulant instaurer "la Royauté sociale du Christ sur les nations" (voir sur leur site).

Amandier, M., Chablis, A., et Moingt, J. (2014). *Le déni. Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*. Montrouge : Bayard.

Broustau, N. (2007). *La trajectoire argumentative des représentations médiatiques dans les textes d'opinion en presse écrite : le cas Elian Gonzalez dans le Miami Herald, Le Washington Post et le New York Times*. Thèse de doctorat. Québec : Université de Laval.

Cervulle, M. (2014). Les controverses autour du « mariage pour tous » dans la presse nationale quotidienne : du différentialisme ethno-sexuel comme registre d'opposition. *L'Homme et la société*, 189-190 (3), 207-222.

Dargentas, M., et Fraïssé, C. (2011). Contribution à l'étude psychosociale du religieux : analyse des contenus associés au mariage homosexuel et à la crémation. *Bulletin de psychologie*, 512(64), 133-147.

Fraser N. (2001). Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement, *Hermès*, 31, 125-156.

Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet (Éd.), *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France, 47-77.

Kalampalakis, N. et Moscovici S. (2005). Une approche pragmatique de l'analyse Alceste. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 66, 15-24.

Moscovici, S. (1961, 1976). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : Presses Universitaires de France.

Reinert, M. (1986). Un logiciel d'analyse lexicale. *Les Cahiers de l'Analyse des Données*, 4, 471-484.

Reinert M. (1998) « Quel objet pour une analyse statistique du discours ? Quelques réflexions à propos de la réponse Alceste », *Actes des Journées de l'analyse des données textuelles*.

Rocheftort, F. et Sanna, M.E. (Eds). (2013), *Normes religieuses et genre. Mutations*,

résistances et reconfiguration (XIXe-XXIe siècle). Paris : Armand Colin.

Zambiras, A. (2013). « Focus ? Le mariage gay : transformation des représentations et modes d'expression concurrentiels de la volonté populaire ». *Informations sociales*, 3, 177, p. 120-125.